

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 40B/09
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2038/s.465
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Boduognat, 5-17. Démolition de 5 immeubles et construction d'un complexe de logements avec parking souterrain (arch. H. Van Massenhove).
(Dossier traité par : M. Kutendakana)

En réponse à votre lettre du 6 octobre 2009 sous référence, réceptionnée le 8 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 21 octobre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne plusieurs parcelles situées dans la zone de protection et directement en face de l'ancien institut chirurgical d'Antoine Pompe, situé au n°12 de la rue Boduognat et classé comme monument par arrêté du 18/01/2007. Elles sont également situées en plein cœur du quartier historique formé les squares Marie-Louise/Palmerston/Ambiorix/Marguerite, dans une rue particulièrement préservée.

La demande porte sur la démolition de 5 immeubles existants pour permettre la reconstruction d'un complexe de 32 logements avec parking souterrain de 32 emplacements.

Pour mémoire, la Commission a examiné une première mouture de ce projet en sa séance du 20 février 2008. Elle avait, à l'époque, émis à son encontre un avis fermement défavorable tant sur le projet de démolition, vu les qualités de l'alignement actuel, que sur la proposition de reconstruction. Le projet a été sanctionné par un refus de permis suite à quoi l'auteur de projet a introduit une version amendée du projet qui fait l'objet de la présente demande.

Bien que, à l'examen de ce nouveau dossier, la Commission constate que le projet a évolué en ce qui concerne le respect des règlements d'urbanisme en vigueur (gabarit, toiture, bretèches, etc.), ***elle reste toutefois fermement opposée à la démolition des bâtiments existants dont l'intérêt demeure inchangé et qui contribuent tant à la cohérence de la rue que, plus globalement, à celle du quartier.***

La rue Boduognat s'est développée sur une trame simple, rigoureuse et d'une grande régularité qui a conféré à l'alignement de la rue une cohérence particulièrement forte et une valeur d'ensemble. L'architecture des bâtiments existants visés par le projet n'est, par ailleurs, pas sans rappeler celle de l'institut chirurgical du même architecte situé sur le square Marie-Louise (arch. Henri Van Massenhove) mais en plus simple. Cette trame régulière offre également un cadre neutre propice à la mise en valeur de l'institut chirurgical de Pompe, classé et situé juste en face. Il apparaît, dès lors, comme un non-sens de vouloir rompre cette homogénéité et insérer dans cette trame urbaine un nouveau bloc d'expression totalement étrangère à l'ensemble de la rue. Cette intervention serait dommageable tant pour le bien classé que pour le tissu urbain existant.

Par ailleurs, **contrairement aux squares Ambiorix et Marguerite qui ont malheureusement été partiellement défigurés par des projets de démolition antérieurs, cette partie du quartier des squares a pu préserver jusqu'à aujourd'hui une très grande homogénéité et une physionomie proche de l'état initial. Il serait donc regrettable de procéder à la démolition de cette portion du tissu urbain alors qu'il semble aisément reconvertible.** La séquence des travées de l'ancienne clinique semble, en effet, être adaptée à l'occupation en logements souhaitée. **La qualité de sa composition mériterait, en tout état de cause, que ces travées soient conservées et réhabilitées.**

Par conséquent, la Commission s'oppose à la démolition des bâtiments existants et, à tout le moins, à celui de l'ancienne clinique qui participent pleinement à la cohérence de la rue Boduognat et du quartier des squares. Elle recommande leur conservation et leur reconversion en logements.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans